ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé
et de la Protection sociale

Direction du Médicament
et de la Pharmacie

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
وزارة الصحة والحماية الإجتماعية
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵓⵙⵙⵉⵍⵜ ⴷ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ
مديرية الأدوية و الصيدلة
ⵜⴰⵎⵉⵡⴰ ⵏ ⵉⵣⵣⵓⵍⴰⵏ ⴷ ⵜⵓⵣⵣⵓⵍⵜ

N° 100 D/DMP/ 18

Rabat, Le 27 FEV. 2023

/A

Monsieur le Directeur Général
de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects

Objet : Validité des documents administratifs relatifs aux médicaments et aux produits de santé.

Réf. : *Correspondance n° 96 D/DMP/18 du 24 février 2023.*

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à la correspondance, de Monsieur le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale sus-référencée, relative à la validité des documents administratifs délivrés par la Direction du Médicament et de la Pharmacie, j'ai l'honneur de vous préciser qu'on entend par produits de santé :

- Les Dispositifs Médicaux ;
- Les Réactifs à Usage de Diagnostic In Vitro ;
- Les Compléments Alimentaires ;
- Les Produits Cosmétiques et d'Hygiène Corporelle ;
- Les Produits de Puériculture.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mon profond respect.

Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Direction du Médicament et de la Pharmacie
Dr. Aziz MRABTI
Directeur P.I

www.sante.gov.ma + 212 537 68 19 31 :الفاكس - + 212 537 68 22 89 / + 212 537 77 06 45 : زنقة لمفضل الشرقاوي ص.ب 6206 - الرباط- المعاهد الهاتف

Rue Lamfadal Charkaoui B.P. 6206 - Rabat Instituts - Tél : + 212 537 68 22 89 / + 212 537 77 06 45 - Fax : + 212 537 68 19 31 - www.sante.gov.ma